

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 23 (1894)

Heft: 8

Rubrik: Assemblée générale de la Société fribourgeoise d'éducation à Romont

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE BULLETIN PÉDAGOGIQUE

ET LE

MONITEUR DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Le *Bulletin* paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 3 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 15 cent. la ligne de 50 millimètres de largeur. Prix du numéro 30 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Horner, au Collège de Fribourg; ce qui concerne les abonnements, à M. Villard, instituteur, Fribourg. — Pour les annonces, s'adresser exclusivement à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Fribourg et succursales.

SOMMAIRE : *Assemblée générale de la Société fribourgeoise d'éducation à Romont. — X^{me} Rapport annuel du Musée pédagogique. — Les Congrès scolaires. — Bibliographies. — Chronique scolaire.*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA

SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION A ROMONT

La journée du 12 juillet occupera une place de choix dans les annales de la Société fribourgeoise d'éducation. Tout a concouru au succès de la fête : la nombreuse participation du clergé, du corps enseignant et des amis de l'école chrétienne, l'hospitalité traditionnelle de la cité romontoise, l'union parfaite qui a régné dans cette journée, et l'importance des questions traitées.

Les autorités et la population de Romont avaient fait des préparatifs pour recevoir les participants à la fête. L'excellente fanfare de cette ville se trouvait à la gare à 8 heures et demie pour l'arrivée des trains, et a salué notre cohorte de ses brillants accords, pendant que le canon tonnait au pied de la tour à Boyer.

Après un court instant donné aux salutations réciproques, le cortège se forme en bon ordre; M. le député Robadey s'est chargé de son organisation et il s'acquitte à merveille de cette mission. Dans la ville, la population endimanchée nous accueille avec une visible sympathie.

Comme d'habitude, le cortège s'est rendu d'abord à l'église afin de prier pour les membres défunts de l'Association. L'office funèbre a été célébré par M. le curé Castella, assisté de MM. les chanoines Repond et Vaucher, trois des plus sympathiques amis de la Société d'éducation. Le chœur des instituteurs de la Glâne a chanté la belle messe des morts d'Edouard Vogt, et l'orgue était tenu par M. Zimmermann, un artiste distingué.

Après le chant du *Libera*, le cortège se reforme devant l'église, et se dirige vers le château dont les abords ont été ornés de sapelots, et la porte d'entrée surmontée d'une aimable inscription.

La salle des assises était désignée pour l'assemblée générale. Cette salle est très vaste, mais elle n'a pas pu suffire à contenir le nombre vraiment inusité des participants. C'est qu'aussi Romont, outre son renom mérité d'hospitalité cordiale, a l'avantage d'être le point central de la partie française du canton. Nous remarquons dans l'assistance MM. les conseillers d'Etat Schaller et Python, MM. les préfets Vonderweid, Oberson, Weck et Emery, un grand nombre de révérends doyens et ecclésiastiques, MM. les inspecteurs scolaires, bon nombre d'autorités et d'amis de l'instruction dans les différents districts, les autorités de la Glâne et de la ville de Romont, un nombre imposant d'instituteurs et d'institutrices.

M. le conseiller national Grand a bien voulu accepter la présidence d'honneur de la fête. Il a ouvert la séance par un remarquable discours. Au nom de la population romontoise, de ses autorités et du district, il a souhaité la bienvenue à la Société fribourgeoise d'éducation. Cette Société est populaire dans le pays en raison de son but, qui est d'allier l'esprit de foi avec les encouragements à l'instruction populaire. La nécessité de l'instruction et de l'éducation a été reconnue de tout temps au sein de l'Eglise, et celle-ci s'est vouée, dès son origine, à la formation de la jeunesse.

Dans notre canton, c'est au clergé que nous devons les premières écoles, les premiers établissements d'instruction. Le prêtre a donné, pour instruire l'enfance, son temps et ses peines, et de plus il a fait des fondations et s'est imposé des sacrifices.

L'instruction est de nos jours plus indispensable encore que dans le passé. Il la faut pour que les Fribourgeois puissent soutenir convenablement la lutte pour l'existence; mais sans l'éducation chrétienne, l'instruction est souvent un instrument fatal. Elever l'enfant, c'est le porter à une situation supérieure; cela est vrai pour l'être moral comme pour l'intelligence. L'enfant vient au monde plein de défauts et porté au mal. L'éducation a pour mission de réprimer ces tendances, de faire aimer ce qui est beau et noble, et de former des caractères fermes dans les principes et dans leurs applications pratiques.

L'instituteur est l'auxiliaire du pasteur de la paroisse pour la formation religieuse de la jeunesse fribourgeoise.

A notre époque, l'éducation et l'instruction sont plus nécessaires que jamais en raison des transformations dans les relations sociales. Autrefois, on se déplaçait rarement; tout au plus suivait-on les foires de la ville voisine. Les affaires ont décuplé, les chemins de fer ont multiplié les rapports et mêlé les populations. Il faut être armé pour faire ses affaires avec toutes espèces de gens, et soutenir des concurrences qui se produisent à des distances énormes. Les journaux et les livres, partout répandus, propagent des systèmes et des doctrines contre lesquels il faut pouvoir défendre ses convictions. Il faut connaître les arguments pour y répondre.

Après avoir insisté encore sur ces considérations, M. le conseiller national Grand appelle l'attention des instituteurs sur deux points :

1^o Nos populations voyagent trop, à tout propos et sans propos. On se plaint avec raison de l'immigration dans les villes. Ce danger existe chez nous, quoique moins qu'ailleurs. L'instituteur devrait, dans ses conversations et ses leçons, inculquer l'idée qu'il faut rester dans son village et dans sa condition. Il pourrait dire que le bonheur ne suivra pas l'émigrant à l'étranger; sur dix qui sont allés chercher fortune dans les villes, huit au moins ne réussissent pas. La vraie paix, le vrai bonheur se trouveront dans le champ ou dans l'atelier paternels.

2^o Nous perdons du terrain; la terre fribourgeoise passe en des mains étrangères; elle est pour ainsi dire en état d'expropriation. Il faut que toutes les forces sociales du canton s'unissent pour réagir. Les instituteurs doivent recommander de conserver le sol et aussi de faire tous les efforts pour reconquérir le terrain perdu. Les états les plus lucratifs sont aux mains d'étrangers; il faut donner une instruction solide et une éducation professionnelle qui propagent le goût du travail et de la sobriété et exciter l'amour propre national.

M. Grand termine en faisant l'éloge du dévouement du corps enseignant qui est très apprécié de la population. C'est à ce dévouement qu'il fait appel pour faire face aux transformations nécessaires. (Longs applaudissements.)

*
**

M. l'inspecteur Gapany, en prenant la présidence de la discussion, remercie M. Grand de ses excellents conseils. Il donne ensuite connaissance de la dépêche adressée au Souverain-Pontife et lit la lettre suivante qui est accueillie par des applaudissements :

Fribourg, le 11 juillet 1894.

Monsieur le Président de la Société d'éducation, à Romont.

Monsieur le Président,

J'ai le regret de vous informer que je ne pourrai pas assister à la grande réunion annuelle de la Société fribourgeoise d'éducation, à laquelle vous avez bien voulu m'inviter; mais je puis vous assurer que ce ne sera pas avec moins d'intérêt que je prendrai connaissance des débats qui se produiront sur les sujets importants qui ont été mis à l'étude.

Veillez communiquer aux membres de l'assemblée mes félicitations et mes vœux.

Mes vœux, pour le succès de cette nouvelle réunion et pour les heureux fruits qu'elle doit produire.

Mes félicitations, pour le zèle montré et le labeur accepté, afin de se rendre de plus en plus apte à remplir dignement la grande mission acceptée.

Ces membres sont non seulement instituteurs, mais doivent être aussi éducateurs.

Comme instituteurs ils doivent travailler à donner à leurs élèves toutes les connaissances pour l'acquisition desquelles l'enfance et la jeunesse leur ont été confiées.

Il y a plus encore, ils doivent être éducateurs, et en cela leur mission est plus relevée et plus méritoire devant Dieu et devant les hommes, s'ils y sont fidèles.

Ils doivent travailler à réformer des caractères parfois bien défectueux, et à former des consciences parfois vides des notions du devoir.

Ils doivent provoquer l'éloignement et même l'horreur du mal, et inspirer à ces jeunes âmes l'amour du bien et prémunir ces jeunes cœurs contre les atteintes des misères morales.

Leur préoccupation doit être moins de faire des savants que de faire des hommes honnêtes, d'en faire de bons chrétiens qui seront de bons citoyens.

Mais pour atteindre ce but, il faut attirer et mériter le respect et faire grandir son autorité; et pour cela être, soi-même, un modèle en tout, en prêchant d'exemple autant que de paroles.

Pour inspirer à autrui la pratique du bien, il faut le pratiquer soi-même.

C'est le désir, je le sais, que portent en leur cœur et qu'entretiennent Messieurs les instituteurs.

Et c'est pour la pleine et entière réalisation de ce désir, que j'adresse la bénédiction la plus large, en vous réitérant, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments religieusement dévoués,

† JOSEPH,

Évêque de Lausanne et Genève.

On passe ensuite aux questions administratives : élection du nouveau Comité, reddition des comptes, fixation du lieu pour la prochaine assemblée. L'ancien Comité est réélu, moins un membre qui a donné sa démission. Les comptes sont approuvés. C'est la Gruyère qui veut bien nous accorder l'hospitalité pour la prochaine assemblée.

Les deux questions mises à l'étude (nos lecteurs connaissent les rapports qui les ont traitées) ont donné lieu à une longue et intéressante discussion sur laquelle nous reviendrons plus tard.

On nous permettra de passer tout de suite à la seconde et non la moins importante partie de la fête, le banquet.

M. Menoud, tenancier de la Maison-de-Ville, avait consenti à se charger de le préparer, et vraiment il s'est acquitté de sa mission d'une manière distinguée. Le repas a été copieux et bien apprêté, le service n'a rien laissé à désirer. Le conseil communal avait bien voulu offrir des vins d'honneur, auxquels il a été fait le meilleur accueil.

Nous ne décrivons pas l'entrain et l'aimable fraternité qui ont régné au banquet, comme dans les précédentes réunions de la Société d'éducation. Prêtres, instituteurs, amis de l'instruction chrétienne, rangés côte à côte autour des tables du diner, c'était l'union visible de toutes les forces vives du pays coopérant au développement de l'éducation de la jeunesse.

M. le député Robadey a rempli, avec un brio très admiré, les fonctions de major de table. L'excellente fanfare de Romont a exécuté avec goût un certain nombre de morceaux, et les Sociétés de chant des instituteurs de la Glâne, de la Gruyère et de la Sarine sont venues tour à tour animer le banquet par des productions d'un caractère patriotique.

Avant d'ouvrir la série des toasts, M. *Robadey*, major de table, a rappelé que cette réunion était la troisième que la Société fribourgeoise d'éducation tenait à Romont, depuis sa fondation. Il a félicité la Société de ses Congrès annuels dans lesquels on traite des questions intéressant le développement de l'instruction, le progrès moral et religieux de la population. Au nom de l'autorité communale et au nom de la population, il a souhaité à tous la bienvenue.

M. *Gendre*, instituteur à Cheiry, a porté le premier toast à l'Eglise catholique. Dans un style sobre et dans une forme élégante, il l'a saluée dans son chef, l'auguste vieillard du Vatican, qui est le monarque le mieux obéi de l'univers. Il l'a saluée dans le prélat si bienveillant qui gouverne le diocèse. Dans une lumineuse lettre pastorale, Mgr Deruaz a enseigné que le raffermissement de la famille est la base nécessaire de l'ordre social.

M. *Gendre* salue encore l'Eglise dans la personne du clergé paroissial dont il retrace, en termes éloquents, l'existence féconde et paisible. C'est à l'instituteur qu'il appartient de

soutenir le prêtre et de le seconder. Saluons encore l'Eglise, s'écrie l'orateur, dans cette fleur qui est l'Université de Fribourg. La couleur blanche et noire de nos armoiries nous la voyons dans les robes de ces religieux éminents, qui signifient vertu et science et qui formeront une génération d'hommes forts et instruits. M. Gendre salue enfin l'Eglise dans les missionnaires, les Sœurs de Charité, et tous ceux qui se dévouent pour élever les âmes et soulager les souffrances. A eux tout notre cœur et notre vie. (Longs applaudissements.)

M. *Repond*, chanoine à Romont, félicite l'assemblée des sentiments exprimés envers Léon XIII, qui a jeté tant de lumière et élevé tant de phares par ses Encycliques. Là se trouvent les hautes idées; les rayons extrêmes de ce foyer lumineux éclairent vos écoles. Là se trouve l'idéal de l'école chrétienne que vous vous efforcez de réaliser. Vous connaissez la sollicitude de notre Evêque pour l'instruction; vous savez combien vos pasteurs apprécient les efforts de l'instituteur qui cherche à avoir une bonne école marchant bien. On vous appelle *régents*. C'est un bien beau mot et dont vous vous rendez dignes. Les difficultés ne vous manquent pas, et souvent vous avez de la peine à voir des âmes dans ces enfants turbulents. M. le chanoine *Repond* continue en faisant l'éloge du dévouement et des mérites de l'instituteur, et boit à la prospérité, au courage et à la persévérance des maîtres d'école. (Applaudissements.)

M. l'inspecteur *Gapany*, président de la Société d'éducation, se souvient de la belle scène de *Julia Alpinula*, lorsque Julius Alpinus, condamné à mort, s'écriait : « O mon peuple, n'oublie jamais l'héritage de tes aïeux; et toi, ô mon lac, chères collines, ville bien aimée, celui qui va mourir vous salue. »

Par quelles plus éloquentes paroles porter un toast à la patrie. L'instituteur enseigne à l'aimer. Ce sont des livres d'or que les traités de l'histoire et de la géographie du pays que nous habitons, et le maître s'en sert pour allumer les flammes du patriotisme. La patrie suisse nous l'aimons, parce que des générations d'hommes ont travaillé à la créer. Le passé, c'est nous avec nos ancêtres; l'avenir, c'est nous avec ceux qui achèveront notre œuvre. (Bravos.) Se glorifier des victoires de nos pères, s'attrister des revers subis par le pays, c'est aimer la patrie. A elle, notre cœur, notre amour.

M. *Gapany* salue aussi la patrie fribourgeoise, notre terre de prédilection. Nous sommes groupés autour de la bannière cantonale, nous trouvons ici la patrie représentée par ses prêtres, ses magistrats, ses instituteurs. L'orateur acclame les magistrats, dont les desseins, les sentiments, les œuvres sont ceux du pays. Nous leur devons de la reconnaissance. Qu'ils vivent longtemps encore. M. *Gapany* salue d'une manière spéciale M. le conseiller d'Etat *Python*, dont on n'a pas à faire l'éloge, car il a été à la tête de toutes les œuvres et à la tête tous les combats. (Acclamations.)

M le conseiller d'Etat *Python* se lève au milieu des applaudissements. Il m'est agréable, s'écrie-t-il, et particulièrement en ce jour, de proposer un toast au corps enseignant et à la Société fribourgeoise d'éducation, fondée sous les auspices d'une noble pensée. Après 1870, alors que l'école chrétienne était menacée, des hommes courageux se levèrent et ils dirent : Cette école chrétienne, nous la garderons ! Elle est menacée maintenant de nouveau. Dans une autre réunion, on a acclamé le projet de placer sous le contrôle de la Confédération l'école primaire publique. Nous sommes hostiles à cette innovation (Bravos), parce qu'elle constituerait une injustice, parce qu'elle manque de franchise, et parce qu'elle ne servirait pas les progrès de l'instruction.

Depuis 1874, les cantons, même ceux qui sont placés dans des circonstances moins favorables, n'ont reculé devant aucun sacrifice pour élever le niveau de l'instruction. Il s'est établi une émulation, et les uns et les autres ont fait des progrès. Il existe dans la Constitution un article qui permet à la Confédération d'intervenir là où l'instruction ne serait pas suffisante. Le Conseil fédéral a-t-il été dans le cas d'en faire usage ? A-t-il dû adresser des observations ? Il ne l'a pas fait, parce que tous les cantons ont rempli leurs devoirs. Et aujourd'hui, que l'on veut porter atteinte au droit des cantons, on méconnaîtrait les sacrifices qu'ils ont faits ! Si un canton avait déclaré que ses moyens ne lui permettent pas de donner l'instruction à ses enfants, on comprendrait que la Confédération vienne à son secours. Mais il n'en est rien, et le projet dans les conditions actuelles est une injustice.

En outre, l'entreprise, telle qu'elle se présente, n'est pas sincère. Ce n'est pas pour donner à des cantons 40,000 ou 50,000 fr., ce n'est pas pour enrichir notre bourse que l'on se met en campagne, mais pour prendre l'âme de nos enfants. A l'enseignement confessionnel, on veut substituer (on l'a déclaré) une sorte de philosophie capable de remplacer la religion. Nous sommes étonnés de voir réapparaître ce qui a été condamné en 1882.

Aujourd'hui, où les autorités constituées sont impuissantes devant l'homme qui n'obéit plus à la conscience, il semble qu'on aurait dû renoncer à de semblables projets et revenir à de meilleurs sentiments. L'ordre social est menacé ; nous avons besoin du secours de la religion pour désarmer la main qui tient le poignard, et aussi celui qui, fier de ce qu'il possède, ne veut pas en céder ce qu'il est juste de céder. En disant que la religion est nécessaire au maintien de l'ordre social, nous n'entendons pas endormir les souffrances, mais rétablir le droit là où il a été méconnu.

En 1882, la question de l'école chrétienne s'est posée carrément. Le peuple suisse a répondu : Non ! Aujourd'hui, la même idée réapparaît, mais avec la franchise en moins. La

question se présente sous un caractère plus odieux. La preuve qu'on manque de sincérité, c'est que, si l'on voulait venir réellement au secours des cantons dans le domaine de l'école, on aurait dû accepter l'amendement proposé par M. Schaller au Conseils des Etats, et accorder une part du revenu des péages, en disant aux cantons : Vous l'affecterez à l'instruction populaire. On n'a pas voulu de cela. C'est donc moins les cantons que l'on veut soulager, que la Confédération à qui l'on veut donner un pied dans l'école. Nous acceptons son intervention par l'examen lors du recrutement, examen qui a exercé une bonne influence sur les progrès de l'école, et peut-être une influence exagérée sur les programmes. Ainsi, l'entreprise ne se présente pas avec la franchise que devrait avoir une mesure pour être acceptable.

Enfin, cette mesure ne servira pas au développement de l'instruction. Le jour où les cantons seront désintéressés de l'école, où un inspecteur fédéral viendra régler l'enseignement, croyez-vous que cet inspecteur sera aussi bien placé que les autorités cantonales et de district, pour parer aux besoins, et qu'il aura une aussi facile action sur les familles? La Confédération devrait pourtant savoir que, dans aucun domaine, elle n'a été heureuse jusqu'ici dans ses interventions.

On a souvent admiré, et avec raison, l'amour de tous pour la patrie, malgré les différences de langue, de religion, de race. Cela est dû aux système fédératif et à l'autonomie cantonale. Le jour où l'on voudra nous unifier tous, on aura les guerres de race comme ailleurs. Ceux qui veulent méconnaître nos traditions, auront travaillé pour le malheur de la patrie.

A nous de défendre l'école publique chrétienne, et de la maintenir aux cantons. Nous avons su faire notre devoir jusqu'ici, nous saurons le faire encore. Le Conseil d'Etat compte sur vous et sur les populations pour défendre l'école chrétienne et l'âme des enfants. La tolérance ne consiste pas dans la substitution d'un système de philosophie à la religion, mais dans une liberté tout américaine qui laisse aux familles pleine faculté d'inculquer par l'école leurs principes aux enfants.

Ces fermes déclarations de M. le conseiller d'Etat Python ont été l'événement caractéristique de la réunion de Romont. Les applaudissements unanimes et chaleureux qui les ont accueillies ont prouvé que notre corps enseignant voit clair dans le jeu des ennemis de l'école chrétienne, et qu'il n'est pas disposé à se prêter à l'exécution de leurs desseins.

M. Python a porté son toast au corps enseignant, au clergé, aux Commissions d'école, aux autorités paroissiales et communales, et à tous ceux qui s'intéressent à l'école. En un mot à la Société d'éducation. Qu'elle vive ! (Bravos et applaudissements.)

D'autres toasts furent portés aux délégués des Sociétés du Valais et allemandes par M. le préfet Vonderweid ; aux auto-

rités, à la population si hospitalière et à l'excellente fanfare de Romont, par M. Mathey, instituteur, etc., etc.

Une cérémonie très émouvante vint un moment interrompre la série des toasts. Ce fut la remise d'un chronomètre en or à M. Corminbœuf, instituteur à Belfaux, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son entrée en fonctions.

M. le conseiller Schaller, M. l'inspecteur Perriard et M. le préfet Emery, ancien élève de l'heureux jubilaire, ont félicité en termes éloquents, M. Corminbœuf, en rappelant le dévouement et l'activité qui ont rempli sa longue et féconde carrière.



X^{me} RAPPORT ANNUEL

DU

MUSÉE PÉDAGOGIQUE

(Exposition scolaire permanente suisse de Fribourg)

1893



I

Après dix ans d'activité

Il y a dix ans, le 6 février 1884, à l'occasion de la conférence officielle des instituteurs de la Sarine, le rapporteur soussigné ouvrait, dans une modeste salle du Pensionnat (Ecole des garçons), à Fribourg, l'Exposition scolaire. Il y avait là du matériel, des manuels envoyés par six exposants. Ce nombre a depuis lors plus que centuplé. A la fin de la première année (1884) nous avions déjà reçu des envois de 45 maisons dont 24 de Suisse, 21 de France, de Belgique, d'Allemagne, sans compter les Départements de l'Instruction publique des divers cantons suisses, qui nous avaient envoyé leurs législations scolaires.

Le tableau statistique que nous joignons au présent rapport fera mieux comprendre que tout ce que nous pourrions dire, le développement constant de notre institution. Pendant la première année, la somme des dépenses s'éleva à 137 fr. 52; la deuxième année, elles atteignirent 541 fr. 05, supportés par la Direction de l'Instruction publique. En 1886, la Confédération voulut bien s'intéresser à l'Exposition scolaire de Fribourg et lui accorda un subside de 500 fr. qui fut augmenté, l'année suivante, de 200 fr. Enfin, depuis lors, nous avons constamment reçu de la Confédération et du canton de Fribourg un subside